

Le Pelican

Journal officiel du Parti Démocrate et de la Ville de Mansura.

Marksville, 21 Decem. 1861.

ABONNEMENT.—\$4 payables d'avance ou dans le courant du premier mois.—Après le premier mois, le prix de l'abonnement sera de \$5.

AVIS.—\$1 par carré de dix lignes au moins pour la première insertion en chaque langue, et 50 cents pour les insertions suivantes.

CANDIDATURES.—Quelque soit le nombre des insertions, les annonces pour les candidatures seront chargées \$10 pour la publication en français et \$10 pour la publication en anglais.

Quand nos comptes seront entre les mains d'un collecteur, chaque compte sera augmenté du montant chargé par le collecteur, 10 pour cent.

AUX ANCIENS ABONNES DU "PELICAN."

Depuis quelques minutes seulement, le "Pelican" est devenu notre propriété personnelle et exclusive. Désormais de rapports suivis et réguliers seront établis entre nous et nos abonnés, et les ressources employées jusqu'ici à la marche du journal seront considérablement augmentées.

Nos amis et co-paroissiens à qui ce numéro est adressé, et qui ne nous le renverront pas, seront placés par nous sur notre première liste dont l'abonnement datera de ce jour; c'est une faveur que nous réclamons du plus grand nombre des anciens lecteurs du "Pelican" et de ceux qui ont toujours applaudi à nos faibles efforts dans d'autres capacités. Jusqu'à ce que l'abondance du papier nous le permette, notre tirage sera limité afin que nos abonnés et nos échanges soient régulièrement et fidèlement servis. A samedi prochain notre profession de foi, ou plutôt la préface de l'œuvre que nous commençons.

(PELICAN du 14.)

A peine la compagnie de patrouille que nous commandions samedi soir venait de s'assembler, que deux citoyens de notre village, MM. Elphège Couvillion et Paul Michel, après avoir échangé quelques paroles insultantes dans le café de ce dernier, se donnèrent rendez-vous pour vider immédiatement la querelle à coups de fusil. Chacun fut chargé son arme chargée à chevrotines et Couvillion du milieu de la rue et Paul Michel de la galerie de son café se préparèrent à tirer. Couvillion fit feu le premier, et de ce coup, sept postes, traversant les parois de l'établissement et la salle, allèrent se loger dans les contrevous du fond, labourant la main droite de son antagoniste. Le second coup de Couvillion rata. A son tour, Paul Michel déchargea son arme sur son adversaire, puis trois coups de revolver qui ne portèrent pas, ce qui de part et d'autre n'aboutit heureusement qu'au dommage matériel d'une égratignure. Mais le dommage moral! Quand cesseront donc ces défis dans notre village? cette rage de courir aux armes pour régler les plus futiles querelles? La société réclame le respect des lois divines et humaines, et ces actes de brutalité ne devraient plus se commettre dans le sein de notre paisible population.

Le juge E. N. Cullum a instruit l'affaire mardi dernier et a requis M. E. Couvillion de fournir une caution de \$2,500 pour sa comparution à la prochaine Cour de District.

Incendie à Mansura.—Vendredi, 13 du courant, vers deux heures de l'après-midi, le feu a détruit à Mansura trois maisons au Nord du pont du bayou La-combe. Le feu s'est déclaré dans la bâtisse occupée par M. Rogay et attenante à son café, et c'est à l'imprudente disposition des tuyaux d'un poêle, que nous devons d'avoir à enregistrer ce désastre. Les deux bâtisses, café et maison au Sud, appartenant à Victor Prostdame, ainsi que la résidence de M. Jules Frère, peintre en bâtiments, ne sont plus qu'un monceau de ruines. La perte qu'essuient ces deux messieurs est relativement sévère, quoique les propriétés de M. Prostdame soient en partie couvertes par l'assurance. Le locataire, M. Rogay, y a aussi perdu des effets précieux.

La population de la ville et des environs est accourue sur les lieux du sinistre et a réussi à circonscire l'incendie dans les limites décrites. On a remarqué, en cette circonstance, le dévouement de MM. Dégastille Armand, Victor Holminger et Joseph Férol.

Le docteur JULES DESROSSES ayant acheté à l'ancien la bibliothèque de feu P. d'Artlys, prie les personnes qui pourraient avoir en leur possession des livres empruntés à cette bibliothèque, de vouloir bien les lui faire parvenir à Mansura ou de les déposer à notre office.

AU PUBLIC.

Devenu l'acquéreur du Pelican depuis quelques jours dans le but d'en continuer la publication, il est juste que j'expose ici la marche que je compte suivre afin que mes lecteurs sachent ce qu'ils doivent espérer de moi.

Les patriotes de tous les partis ont pris la résolution de renoncer aux distinctions politiques du passé et qui malheureusement divisaient le peuple du Sud. Ils ont voulu se réunir dans un concert unanime pour établir un nouveau gouvernement sur des bases plus permanentes et surtout plus fraternelles, et nul ne peut contester que cet acte ne fut ardemment appelé de tous les vœux.

Les efforts du Pelican tendront à harmoniser les éléments contradictoires de la politique locale, afin que les inimitiés puissent disparaître et être remplacées par une entente générale pour le bien de la société. On doit comprendre qu'à moins que les cliques et les factions ne soient réduites au silence par la réprobation des masses agissant de concert, l'appât du gain et l'ambition domineront toujours et prendraient le pas, chez quelques-uns, sur le bien-être général. Le passé nous fournit des leçons de sagesse et nous devrions essayer d'éviter le roc contre lequel se sont brisés tant d'intérêts publics. Par exemple, remarquez les déplorables débris du mérite social et de la supériorité intellectuelle qui ont croupi, tenus dans l'ombre, pour faire place à des hommes dont la conscience était élastique et les esprits bornés. Cet ordre de choses a été suivi depuis le chef de la nation jusqu'au constable de la paroisse, et c'est à la marche de l'esprit humain que nous devons d'applaudir aux réformes qui se préparent, indices certains de temps meilleurs.

Tant qu'il me sera donné de conduire le Pelican, je ne cesserai de battre en brèche ces mesquines ambitions de quel côté qu'elles se déclarent. Le ton de mon journal s'accordera toujours avec la voix du mérite honnête, et cela sans m'inquiéter du nombre ou de la position de ceux qui l'appuient ni de ceux qui lui sont hostiles.

Et puisqu'il paraît exister parmi le peuple différentes manières de juger la question des Conventions politiques, j'essaierai de dire, en peu de mots, comment le "Pelican" l'envisage pour qu'il ou ne puisse se méprendre sur la position de ce journal.

Premièrement. Les colonnes de la feuille seront complètement libres d'opposer ou de soutenir les candidats choisis, agissant ainsi que l'esprit d'indépendance pourra le suggérer.

Secondement. Le journal ne soutiendra pas des candidats indépendants par la seule raison qu'ils sont indépendants, ni ne fera d'opposition à d'autres parce qu'ils auraient été le choix des Conventions. Dans chaque cas, l'appui ou l'opposition du Pelican dépendra des circonstances que l'on ne peut prévoir. Je puis, néanmoins, poser ici une règle générale dont je ne me départirai jamais.

Tout candidat qui cherchera directement ou indirectement, ou qui de quelque manière que ce soit, sollicitera sa nomination par une Convention, sans d'autres titres à la faveur populaire n'aura rien à espérer du Pelican. Si un candidat n'offre pas pour unique levier son propre mérite, je ne viendrai jamais à son aide; il pourra s'adresser à ceux qui attachent plus d'importance au "cheval" d'une Convention qu'aux considérations supérieures du talent et de la valeur personnelle. Il ne servirait à rien que ces Conventions nomment des hommes de talent dans de telles circonstances, puisque s'ils devaient s'appliquer à encourager ce qui est faux en politique, le public serait mieux traité en refusant leurs services qu'en les employant. Le talent bien dirigé devrait toujours prévaloir, mais à moins qu'il ne soit ainsi dirigé il devrait être combattu. La nomination d'une Convention n'ajoute légitimement rien au mérite d'un homme, et si ce mérite ne peut le faire triompher, toute autre puissance en est incapable. En outre, parce qu'un homme pourrait être choisi sans l'avoir recherché, il ne serait pas juste non plus, dans maintes circonstances, de lui faire de l'opposition, simplement parce que ses amis ont cru bon de réunir une Convention et de le nommer. Or donc, les efforts du Pelican seront dirigés vers le but d'appuyer le mérite honnête contre les intrigues du talent perverti d'un côté, et contre les pom-

peuses prétentions de l'autre. Je ne soutiendrai pas dans mes colonnes aucun homme, quelque élevée que soit sa position et qui n'offrira pas, selon moi, les garanties que sa candidature ait été légitimement obtenue.

Je crois que l'honnêteté et la droiture en politique sont rares dans notre pays, et, après épreuve, on trouverait que ces deux qualités seraient le meilleur drap pour à suivre en politique, comme l'expérience le prouve dans les différents intérêts de la vie privée.

Ce que j'ai dit des Conventions s'applique particulièrement aux affaires de paroisse, et les règles posées seront suivies, d'aussi près que possible, dans ce qui regardera les autres Conventions politiques.

J'aurai le plus grand soin de n'insérer dans le Pelican rien de contraire aux lois de la décence, et j'espère que mes efforts réussiront à rendre mon journal digne d'être accueilli dans le cercle de chaque famille. Le choix des matières en sera varié et puisé aux grandes sources de la bonne presse qui pourra m'être accessible.

Comme mon objet est de publier un journal destiné particulièrement à rapporter les affaires de la paroisse, sans doute rien de ce dont j'aurai connaissance et qui pourra intéresser le lecteur ne sera jamais omis. Je serai toujours flatté de recevoir des communiqués et autres articles de ceux qui désiraient faire part au public du fruit de leurs recherches et de leurs réflexions, me réservant toujours d'exercer un contrôle exclusif sur les matières insérées dans le Pelican.

Rien de personnellement offensant n'entrera dans mes colonnes. Je ne crois pas qu'un journal doive se rendre l'écho des petites chicanes, aussi ne permettrai-je jamais que dans le mien rien de semblable me vienne le tâcher.

Je me réserve le droit de parler des hommes publics et des mesures publiques comme je croirai qu'ils le méritent et comme l'intérêt public m'en fera un devoir. Mais, en exerçant ce droit, je ne me laisserai pas entraîner par aucune passion et mon langage ne se tira pas des bornes du décousu nécessaire et indispensable. Je défendrai la cause de la "Vérité" et si l'est des hommes à qui elle répugne ou qui ne puissent la voir en face, ils devront se blâmer eux-mêmes plutôt que de m'en faire un reproche. Un journaliste doit écrire pour le bénéfice de tous, et non pas pour abriter les hommes contre la censure publique, lequel devient nécessaire de les traire devant son tribunal.

J'éprouve dans ces temps de telles difficultés à me procurer du papier à journal que mes lecteurs voudront bien, jusqu'à nouvel ordre, accepter une demi-feuille qui paraîtra régulièrement tous les samedis matin.

Après avoir ainsi tracé la route que je me propose de suivre, j'ose espérer que le public accordera un patronage libéral à mon entreprise, et que des bénéfices mutuels résulteront des rapports qui existeront à l'avenir entre nous.

A. LAFARGUE.

SHERIFF ET JOURNALISTE.—L'Union de Nachitoches raconte l'anecdote suivante:

Il y avait, il y a quelques années, dans une paroisse de cet Etat, un vieux shérif très connu et très aimé à la ronde, mais dur à la détente comme on dit et payant ses dettes le plus tard possible. L'éditeur du journal de la paroisse lui avait cent fois présenté sans succès des comptes arriérés. Sur une dernière réclamation, le shérif le renvoya au lendemain.

— Si je ne vous paie pas demain, ajouta-t-il, c'est que je serai mort. Le lendemain se passe, et point d'argent. Jugez de l'émotion du shérif, lorsqu'en ouvrant son journal il y voit annoncer la porte douloureuse de Philippe B... ényer, shérif de la paroisse, dans une longue notice nécrologique. On y faisait l'éloge du caractère du défunt, auquel on ne trouvait qu'un seul et unique défaut, celui de ne pas payer ses dettes.

B... sans prendre le temps de déjeuner, court au bureau du journal. Chemin faisant, il rencontre nombre de dames qui passent sans le voir, mais ne semblent nullement affectées de la nouvelle qu'elles viennent d'apprendre. Ils ont pourtant dû lire leur journal! B... se livre à de mélancoliques réflexions sur la fragilité des affections humaines.

Il arrive au bureau du journal pour démentir en personne la nouvelle de sa mort.

— Tiens, c'est vous, shérif, dit l'éditeur, moi qui vous croyais mort!

— Mort! s'écria le shérif, qui a pu vous mettre en tête une pareille idée!

— Et qui donc? si ce n'est vous, répliqua l'éditeur; ne m'avez-vous pas dit:

— Ah, oui, je comprends maintenant, dit le shérif; voici votre argent, mais rectifiez cette nouvelle dans votre prochain numéro, s'il vous plaît?

— Inutile, ami B... l'article n'a paru que dans le numéro qui vous a été adressé.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce, dans notre partie anglaise, de la candidature de l'Hon. A. M. GRAY pour représenter les paroisses Avoyelles, Pointe-Coupée et Ouest Féliciana, au Sénat de l'Etat.

Election aux Avoyelles, mardi, 24 décembre.

Nous comptons annoncer que nos bureaux devaient être transportés cette semaine au High Scholl, lorsque lisant l'Organe du 14 courant, nous trouvons que notre confrère nous avait précédé. Nous ajouterons seulement qu'au printemps, nos bureaux seront placés à l'encroisement des rues Marks et Monroe.

Nous remercions sincèrement notre jeune et patriotique concitoyen, Marcelin Bordelon, pour les journaux de Richmond qu'il nous a apportés.

Membre de la compagnie du Capt. Boone, des Gardes de l'Atchafalaya, il a dû à son zèle et à sa bonne conduite d'obtenir un congé jusqu'au 26 courant. Notre brave volontaire partit du Camp Pelican, en Virginie, le 1er décembre et jusqu'alors la santé des troupes sur ce point était satisfaisante. Toutefois, deux de ses camarades, Tom Rogers et Johnson étaient gravement malades. Le corps ou nos "Gardes" sont attachées devait bientôt prendre ses quartiers d'hiver. Le célèbre Brownslow, du Tennessee, a été arrêté lors du passage de Marcelin à Knoxville.

La France et le Coton.

Il y a longtemps que la Grande Bretagne cherche à se rendre indépendante dans la question du coton et de s'en rendre tributaire le reste du monde. De là, sa grande fureur pour l'émancipation des nègres. Si l'esclavage était aboli dans le Sud et que ces Etats en fussent réduits, pour leur produit, au point où se trouvent la Jamaïque et les autres Antilles anglaises, l'Inde Orientale fournirait du coton au monde entier. La nature du climat des Indes, avec ses alternatives de pluie et de sécheresse, n'était pas considérée comme contraire aux plus belles qualités de ce riche produit. L'expérience a cependant prouvé que le seul moyen d'employer le coton des Indes, c'était son almagame avec le coton américain. Et comme le manque de coton se fait sentir en Europe, nous voyons s'agiter en Angleterre les esprits monopolisateurs, cherchant à supplanter notre culture pour remplir les marchés de leurs cotons récoltés dans les Indes Orientales et Occidentales.

Supposons que cette supplantation ait lieu, où en seraient la France et les autres nations manufacturières du globe? dépendantes de l'Angleterre, elle qui est leur rivale pour les cotons manufacturés. Telles que les choses existent aujourd'hui, les Etats Confédérés ne rivalisent avec aucune nation pour le produit manufacturé. Nous sommes agriculteurs, nous produisons la matière première et en échange nous recevons les produits industriels des autres nations. Serait-il de l'intérêt de la France et des autres Etats Européens de sacrifier cet admirable échange pour se placer sous la tutelle anglaise? Dans notre pays, le commerce avec ces mêmes nations est basé sur des intérêts mutuels et qui s'équilibrent, tandis qu'avec la Grande Bretagne tout serait de son côté et à son avantage. Quelques fondées que soient les espérances que la guerre entre les Etats Confédérés et les Etats-Unis peuvent inspirer à l'Angleterre, en vue de ses avantages futurs par rapport au coton, la France et les autres nations n'en retirent que la ruine et l'ébranlement de leur riche industrie.

Les intérêts de la France souffrent aussi sous un autre aspect que la guerre développe. Le beau coton des Iles (Sea Island) est ravagé par les hordes de Lincoln et c'est ce coton qui produit en France les belles mousselines. Les patriotes planteurs brûlent leurs précieuses récoltes plutôt que de la voir tomber dans les mains des Vandales. La France ressentira la force de ce coup plus amèrement peut-être que les planteurs eux-mêmes. En effet, si l'industrie de cent bras est détruite ici, elle supprime le travail de deux mille ouvriers en France. Le coton est une superfluité dans le Sud tandis qu'en Europe c'est une nécessité. Suspendez leurs manufactures et les ouvriers manquent de pain. Le mal ne s'arrête pas même là, car tous les rapports du commerce sont ébranlés et le mécontentement règne sur tous les points de la France industrielle.

A. ELIE,
66. RUE ROYALE. 66
PIANOS
DE HERZ ET DE PLEYEL.

A. ELIE est l'agent des manufactures de H. HERZ, qui a reçu la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.
— IL EST LE SEUL AGENT —
DES INSTRUMENTS DE SAX
Harmoniums et Orgues Mécaniques,
CORDES DE TOUTES SORTES.
Il a reçu par les derniers arrivages un large assortiment de Musique de chant et pour instruments, ainsi qu'un assortiment de PIANOS Herz et Pleyel. 8dec-6m

E. E. COCHRANE,
Encanteur public.
SON bureau est à Marksville au bureau du Greffier M. Ludger Couvillion. Toute affaire de vente laissée au bureau du Greffier recevra la prompt attention de l'encanteur.

VARIÉTÉS.

PETITE BIOGRAPHIE DE LA JEUNESSE

I

LA PETITE CLARISSE.

Il y avait au Bayou [des Glaizes une petite fille douce, charmante et studieuse. Son nom était Clarisse, et à peine âgée de neuf ans elle était la première sur son banc prête à la lecture, son alphabet à la main; car il faut que vous sachiez que cette aimable enfant fréquentait l'école et s'y distinguait par son assiduité, sa mémoire et sa bonne conduite.

Un jour, son instituteur voulant exercer l'intelligence de ses élèves et orner leur esprit de quelques traits de morale choisit, selon l'âge et la portée de chacun, donna des morceaux à apprendre par cœur, tels que quatrains, fables et histoires. Clarisse eut bientôt appris douze quatrains et plusieurs fables qu'elle récitait chaque semaine, à la grande satisfaction du maître et des parents de notre petite élève.

Fière de ses petits succès, Clarisse n'aspira qu'à lire couramment pour étudier des morceaux d'une plus grande étendue, et sans doute elle y parvint bientôt, excitée qu'elle était par l'approbation que lui donnaient tous ceux qui l'entendirent au concours, et par l'amour de ses parents qui avaient pour elle tant de bontés depuis qu'elle paüt si studieuse et si obéissante. Que vous ayez été charmé, lecteur, de voir ce petit ange à l'amphithéâtre, en juillet 1847, devant une nombreuse assemblée! Comme sa révérence était naturelle, comme la fable de "Flora et l'Enfant," qu'elle récitait fut bien rendue. Les grâces juvéniles brillaient sur son joli visage pendant ce petit quart d'heure de Rabelais, et rien en elle ne décelait la contrainte ni l'embaras qu'on éprouve dans un pareil moment. Aussi ses condisciples restèrent-ils loin derrière elle, lorsqu'il leur fallut décrire leur composition.

Voilà de quelle manière la petite Clarisse occupa ses plus jeunes années. L'avenir la récompensera de son zèle et de ses efforts. C'est un exemple qui devrait servir à tous les petits enfants qui sont destinés à vivre un jour dans la même société.

Septembre 1848.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Sheriff.—Par. des Avoyelles.

EN vertu d'une Proclamation de son Excellence THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 6 décembre 1861, une élection aura lieu

Mardi le 24me jour de décembre, 1861.

A l'effet d'élire un Sénateur pour les paroisses des Avoyelles, Pointe-Coupée et Ouest Féliciana, pour remplir le siège déclaré vacant de l'Honorable Fénélon Cannon.

Les Boîtes d'élection seront ouvertes à 9 heures P. M. jusqu'à 4 heures P. M. dans chaque lieu d'élection, afin de recueillir les votes de tous les votants dûment qualifiés de la paroisse des Avoyelles, sous la surveillance des Commissaires nommés à cet effet dans les différents précincts de la paroisse.

Les retours dûment certifiés de ladite élection seront faits par les commissaires dans le délai voulu par la loi.

Fait et signé à mon office, à Marksville le 14 décembre 1861.

P. P. NORMAND, Sheriff.

Succession de PRUDENT D'ARTLYS, dé cédé.

A V I S.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession ci-dessus, sont notifiées de les présenter au soussigné, dûment assermentées, et celles qui doivent à ladite succession sont informées d'avoir à régler promptement, sans quoi il sera pourvu à en opérer le règlement par des mesures légales.

H. & S. L. TAYLOR,

Avocats de la succession d'Artlys.

Milice.

Le public est prévenu par les présentes que je collecterai strictement et d'après la loi, les amendes imposées contre les personnes qui négligeraient de paraître aux revues.

Bureau du Sheriff, Marksville, le 29 novembre, 1861.

P. P. NORMAND,

Sherif.

AU PELICAN.

A. CHOL,
130. RUE ROYALE. 130

Encroiture de la rue Toulouse.
Nouvelle-Orléans.

Librairie Française
— ET —
PAPIER PEINT.

M. A. CHOL informe messieurs les Habitants que son choix de

Romans Français

est le plus complet de la ville, ainsi que son STOCK de

PAPERS PRINTS

qu'il vend à de conditions avantageuses.

LAZARÉ, LEVASSEUR & CO,
Red House, between the two Markets,
NEW ORLEANS.